

**Séance publique du 21 janvier 2008**

**Délibération n° 2008-4658**

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Actualisation du programme d'activités et valorisation financière des moyens mis à disposition - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du 7 avril 2006**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine est membre de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise et participe financièrement, aux côtés d'autres partenaires institutionnels, à la mission globale d'études dans le domaine de l'aménagement et du développement urbain assurée par cette association.

Par délibération en date du 27 mars 2006, monsieur le président a approuvé la signature d'une convention pluriannuelle formalisant le soutien de la Communauté urbaine pour la réalisation des activités de l'association sur la période 2006-2008. Cette convention a été signée le 7 avril 2006.

Aux termes de la convention précitée, et notamment ses articles 4, 5 et 18, le programme d'activités et la valorisation financière des moyens mis à disposition qui constituent les annexes n° 1 et 2 doivent être actualisés chaque année par avenant.

Pour l'exercice 2008, le programme d'activités actualisé (annexe n° 1 à l'avenant) proposé par l'Agence d'urbanisme justifie l'inscription d'une subvention en espèces pour un montant de 3 910 000 €.

Par ailleurs, la valorisation financière des moyens mis à disposition (annexe n° 2 à l'avenant) est actualisée au 1er janvier 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer, avec l'Agence d'urbanisme, l'avenant n° 2 à la convention du 7 avril 2006 pour l'exercice 2008.

**2° - La dépense** correspondant à la subvention 2008, soit 3 910 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 480 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,